

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-521

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1109332-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2025-521

Subvention de fonctionnement de Vélocité - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Vélo-Cité, créée en 1980, a pour objet la valorisation de la pratique cycliste comme moyen de déplacement quotidien et la défense des intérêts des usagers sur le territoire de Bordeaux Métropole.

L'association est l'un des interlocuteurs privilégiés des décideurs locaux pour ce qui concerne la circulation, la sécurité et le confort des cyclistes. A ce titre, un partenariat étroit a été créé entre Bordeaux Métropole et l'association afin de profiter de l'expertise d'usage de cette dernière sur les projets futurs et sur les équipements actuels, avec la création des cyclo-fiches pour signaler l'état des aménagements cyclables, notamment.

D'un emploi permanent à sa création, Vélo-Cité emploie aujourd'hui 6 personnes et :

- Témoigne de son expertise d'usage sur la cyclabilité du territoire ;
- Administre depuis 2019 la plateforme « Cyclofiche » qui permet aux usagers de signaler un problème d'aménagement ou de circulation sur leur trajet à vélo ;
- Organise des formations à l'apprentissage du vélo, la vélo école, dont la fréquentation, en constante augmentation, est un excellent indicateur de la dynamique des modes actifs dans la métropole ;
- Propose des interventions en entreprises, formalisées depuis 2017 dans le programme « Au boulot à vélo », pour promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail et professionnels ;
- Est un partenaire privilégié de l'opération « ambassadeurs du vélo » portée par l'association Unis-Cité, en participant grandement à la formation des équipes de volontaires en service civique mis à la disposition de plusieurs communes durant 9 mois pour promouvoir le vélo auprès de la population ;
- Gère la Maison itinérante du vélo et des Mobilités de la Rive Droite, l'une des lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Métropole en 2024 pour structurer le réseau des maisons métropolitaines des mobilités et mettre en œuvre des actions sur le territoire pour la période 2025 à 2027 (objet d'une autre convention que celle-ci) ;
- Organise régulièrement la Fête du vélo.

En 2024, l'association comptait 875 adhérents.

Bilan des actions menées en 2024

En 2024, le soutien de Bordeaux Métropole a notamment permis :

- Le fonctionnement de l'association (6 salariés permanents + 7 500 heures de

- bénévolat effectués par 50 personnes) ;
- 160 avis de projets rendus par 23 bénévoles, soit 3 500 h de travail bénévole ;
- 229 séances d'apprentissage vélo-école ;
- 98 cyclistes formés à la pratique du vélo en ville ;
- Le suivi et la modération des remontées d'utilisateurs utilisant la plateforme « Cyclofiche » créée en 2019 ; 250 cyclofiches ont ainsi été émises en 2024 (301 en 2023).

Soutien de l'association Vélo-Cité en 2025

Le 3ème plan vélo métropolitain, approuvé le 25 novembre 2021, entend poursuivre les nombreuses actions développées au travers des plans vélos précédents, et d'accroître plus encore la pratique du vélo, en portant sa part modale à 18% à l'horizon 2030. Bordeaux Métropole compte parmi les métropoles les plus cyclables en France : en 2020, la part modale du vélo était de 8% à l'échelle métropolitaine et de 15% à l'échelle de Bordeaux.

L'action 3.5 du 3ème plan vélo métropolitain vise à renouveler le soutien aux associations de promotion du vélo. Il vous est ainsi proposé de renouveler le soutien de Bordeaux Métropole à l'association Vélo-Cité, par l'intermédiaire d'une subvention de 27 000€, en légère baisse par rapport à 2024 (subvention de 28 000 €).

Les objectifs de l'association pour l'année 2025 sont les suivants :

1. Renforcer et diffuser l'expertise technique de l'association
2. S'adosser à des événements majeurs pour promouvoir le vélo en dehors des réseaux existants de l'association
3. Développer une communauté élargie de sympathisants vélos
4. Fidéliser les équipes bénévoles et soutenir leurs projets
5. Sensibiliser les nouveaux et nouvelles cyclistes aux bonnes pratiques et bons gestes sur la route
6. Développer le réseau d'influence de l'association
7. Contribuer aux débats publics en diffusant ses propositions et sa vision de la métropole

L'association souhaite notamment mener des actions pour le développement des aménagements cyclables afin d'obtenir un réseau sûr et cohérent sur l'ensemble de la métropole bordelaise en participant pleinement à l'élaboration du nouveau plan vélo.

Les actions de formation et sensibilisation à la pratique du vélo (vélo-école, remise en selle, actions auprès des entreprises, etc.) seront maintenues et enrichies. Les actions de promotion de l'utilisation du vélo seront quant à elles renforcées via des communications pertinentes afin de développer les bonnes pratiques, d'améliorer la sécurité et de mieux partager l'espace public.

Le subventionnement qui vous est proposé à hauteur de 27 000 € s'attache aux actions « traditionnelles » de Vélo-Cité, hors fonctionnement de la Maison itinérante des mobilités et du vélo de la Rive droite.

Dans le tableau ci-dessous, il est rappelé les principaux indicateurs financiers de l'organisme (fonctionnement hors Maison itinérante du vélo et organisation de la fête du vélo) :

	Budget 2025	Budget 2024	Budget 2023
Budget global (charges directes affectées)	154 555 €	143 360 €	119 319 €
Charges de personnel / budget global	73 %	64,6 %	64,3%
Participation de Bordeaux Métropole / budget global	17,4 %	19.5%	23,5%
Participation du Département de la Gironde / budget global	4,5 %	5.6%	4,2 %
Participation de la Ville de	8 %	15,3%	10,5%

Bordeaux / budget global			
Participation d'autres communes / budget global	5,3 %	4,5%	4,6%

La convention annexée au présent rapport précise les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement du programme d'action de Vélo-Cité pour l'année 2025. Elle souligne également l'engagement de l'association à promouvoir son partenariat avec Bordeaux Métropole dans toute publication ou manifestation publiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 5217-2,

VU la délibération n°2015/0252 du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2021-736 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 portant adoption du troisième plan vélo métropolitain 2021-2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole, en cohérence avec la stratégie métropolitaine pour les mobilités et le plan vélo métropolitain, souhaite soutenir les actions de ces associations.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 27 000 € pour un budget prévisionnel de 154 555 € (hors Maison des mobilités rive droite et organisation de la Fête du vélo) au titre de l'année 2025 ;

Article 2 : d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport ;

Article 3 : d'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'association Vélo-Cité ;

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65 article 65748, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,